

Le 5 juin 2006

À une assemblée régulière du conseil municipal de St-Ferréol-les-Neiges, tenue au lieu et heure habituels, à laquelle étaient présents mesdames Monique Goulet et Lyse Gingras et messieurs André Drolet, Laurent Habel et Yvon-Paul Morrissette, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Germain Tremblay, maire. Monsieur Robert Pilote est absent avec motivation.

- Rés. 06-211 Procès-verbal du 01-05-06 Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal accepte le procès-verbal du 1^{er} mai 2006, tel que rédigé.
- Rés. 06-212 Procès-verbal du 8-05-06 Bibliothèque Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que le conseil municipal accepte le procès-verbal du 8 mai 2006 de la Bibliothèque municipale, tel que rédigé.
- Rés. 06-213 Aide familles défavorisées Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morrissette et unanimement résolu que le conseil municipal octroie une aide financière de 500 \$ au Comptoir d'entraide de St-Ferréol-les-Neiges dans le cadre du programme d'aide financière à l'intention des familles défavorisées pour le camp d'été 2006.
- Rés. 06-214 Procès-verbal du 17-05-06 CML Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morrissette et unanimement résolu que le conseil municipal accepte le procès-verbal du 17 mai 2006 de la Commission municipale des loisirs, tel que rédigé.
- Rés. 06-215 Comptes du mois Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal autorise le paiement des dépenses du mois de mai 2006, telles qu'énumérées à l'annexe "A" du présent procès-verbal.
- Rés. 06-216 Compte règl. #05-481 Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morrissette et unanimement résolu que le conseil municipal paie le compte relatif au règlement #05-481 du journal Le Soleil, au montant de 794,02\$.
- Rés. 06-217 Souper Âge d'Or Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal défraie le coût d'inscription des membres du conseil municipal qui ont participé au souper du Club Les Ami(e) en Or qui s'est tenu le 3 juin 2006 au gymnase de l'École du Ruisselet.
- Rés. 06-218 Festival des pompiers Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morrissette et unanimement résolu que le conseil municipal inscrive la brigade des pompiers de St-Ferréol-les-Neiges au Festival des pompiers de Charlevoix qui se tiendra les 4, 5 et 6 août 2006 à Beupré. Le coût d'inscription est de 100 \$.
- Rés. 06-219 Offre d'achat lot 50-7 Il est proposé par monsieur Laurent Habel et résolu que le conseil municipal accepte la contre proposition de monsieur Georges St-Pierre, au montant de 26 522 \$, pour l'acquisition d'une partie du lot 50-7 du cadastre officiel de la paroisse de St-Féréol, d'une superficie de 30 750 pieds carrés, incluant le règlement de tout litige ou réclamation en cours. La transaction devra être finalisée dans les meilleurs délais pour que la municipalité puisse réaliser ses travaux avant l'automne. Le maire, monsieur Germain Tremblay, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente résolution.
Pour: Mesdames Lyse Gingras et Monique Goulet et messieurs Laurent Habel et André Drolet.
Contre: Monsieur Yvon-Paul Morrissette qui considère que le problème dure depuis

plusieurs mois, que les négociations sont ardues avec le propriétaire et qu'il n'en a plus confiance. Il souhaite que la municipalité aille en expropriation pour acquérir une servitude plutôt que le terrain pour y aménager le fossé dont elle a besoin.

Rés. 06-220 Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal accepte les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2005 de l'Office municipal d'habitation de St-Ferréol-les-Neiges qui indiquent des revenus de 33 151 \$ et des dépenses de 74 724 \$ pour un déficit d'exploitation de 41 573 \$.

Rés. 06-221 Attendu que le Clan de l'Oie Blanche Côte-de-Beaupré est un organisme à but non lucratif qui gère une base de plein air pour les jeunes sur le territoire de St-Ferréol-les-Neiges;
Clan de l'Oie Blanche Attendu que par les années passées, la municipalité leur a toujours accordé une aide financière annuelle correspondant au coût des taxes municipales de leur immeuble;

Attendu qu'ils ont omis de faire la demande en 2005;

Attendu qu'en 2006, le clan de l'Oie Blanche Côte-de-Beaupré demande une aide financière rétroactive à 2005 et pour 2006, d'un montant total de 291,16\$;

Attendu que la municipalité a pour politique de n'allouer des subventions que pour l'année en cours et non rétroactivement pour les années passées;

En conséquence:

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal accorde une aide financière de 137,32\$ au Clan de l'Oie Blanche Côte-de-Beaupré correspondant aux taxes municipales 2006 de leur propriété située sur le lot 312-P à St-Ferréol-les-Neiges.

Rés. 06-222 Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal accorde une aide financière de 3 500 \$ à Gestev pour l'organisation du Festival international et Coupe du Monde de vélo de montagne, Vélirium 2006, qui se tiendra sur 3 week-ends du 10 au 25 juin 2006 au Mont-Ste-Anne.

Rés. 06-223 Attendu que la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges aurait creusé, en 1988, un fossé de Fossé rg St-Édouard ligne concernant le chemin servant au rang St-Édouard sur le lot 258, propriété de monsieur Léopold Lavoie;

Attendu qu'avant de procéder à ces travaux, la municipalité aurait obtenu l'autorisation verbale du propriétaire pour les réaliser;

Attendu que 18 ans plus tard, le propriétaire considère cette situation inacceptable;

Attendu que monsieur Lavoie, par le biais de son avocat, offre à la municipalité différentes alternatives pour corriger la situation;

En conséquence:

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal mandate l'étude légale Pouliot L'Écuyer à vérifier les droits de la municipalité concernant ces travaux et à répondre au représentant de monsieur Lavoie.

Rés. 06-224 Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que le conseil municipal accorde une aide financière de 200 \$ à la Coopérative jeunesse de service (CJS) de la Côte-de-Beaupré dans le cadre de leur campagne de financement.

- Rés. 06-225 Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil Code des municipalités fasse l'acquisition d'un exemplaire supplémentaire du Code des municipalités.
- Rés. 06-226 Attendu la demande de monsieur André Ouellet et madame Nathalie Demers afin de Galerie 152 modifier les dispositions concernant les galeries en cour avant au règlement de zonage; rue de la Butte
- Attendu que la galerie de monsieur Ouellet et madame Demers ne respectent pas la profondeur maximale de 3,6 mètres;
- En conséquence:
- Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morrissette et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'aviser les propriétaires du 152 de la Butte qu'actuellement la galerie située en cour avant ne respecte pas la profondeur minimale de 3,6 mètres et leur recommande de déposer une demande de dérogation mineure.
- Rés. 06-227 Attendu la demande de monsieur Claude Chouinard afin d'entreposer son motorisé pendant la période estivale sur le lot situé en face de sa résidence, sur la rue des Granges; Demande d'entreposage d'un motorisé sur un terrain non construit
- Attendu que le lot visé n'est pas construit;
- Attendu que le lot visé n'est pas la propriété de monsieur Chouinard;
- Attendu que l'article 3.11 du règlement de zonage stipule que l'entreposage d'un motorisé est interdit sur un terrain dépourvu de bâtiment principal;
- En conséquence:
- Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morrissette et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de refuser la demande de monsieur Chouinard pour l'entreposage d'un motorisé sur un terrain non construit.
- Rés. 06-228 Attendu la résolution #06-43 du comité consultatif d'urbanisme; Plan projet de lotissement lot 461-P
- Attendu qu'une visite sur le terrain a été effectuée par des membres du comité consultatif d'urbanisme;
- Attendu que le roc est visible à la surface du sol en certains endroits;
- En conséquence:
- Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morrissette et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de ne plus exiger qu'une analyse de sol soit effectuée sur le lot 461-P et que le plan projet de lotissement de monsieur Bertrand Lachance soit accepté sans services.
- Rés. 06-229 Attendu que le service des loisirs réfléchit sur l'avenir du terrain de balle; Zone PB10
- Attendu que le site du terrain de balle serait approprié pour l'implantation d'une zone industrielle;
- Attendu que les zones industrielles actuelles sont utilisées;

En conséquence:

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de procéder à une demande d'utilisation autre qu'agricole à la CPTAQ pour la création d'une zone industrielle sur le lot 334-P et si la demande est acceptée, de procéder à la modification du règlement de zonage;

Rés. 06-230
Modification
aux usages
permis dans
la zone IB

Attendu que le moulin à scie, situé dans la zone IB1, n'est plus utilisé actuellement;

Attendu que ce secteur est zoné résidentiel de faible densité et agricole (municipal et provincial);

Attendu que tous les types d'industries sont permis dans les zones IB;

En conséquence:

Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de modifier les usages permis dans la zone IB afin de ne permettre aucun usage relié à la réparation, l'entretien, la vente de voitures, voitures usagées, camions, autobus, de pneus, de pièces de véhicules, les garages, etc.

Rés. 06-231
Plan de
lotissement
de M. Karl
Moreau

Attendu la demande de lotissement de monsieur Karl Moreau sur le lot 479-P;

Attendu que la largeur minimale exigée au règlement de lotissement peut être réduite d'une proportion n'excédant pas 50% sans jamais être moindre que 7 mètres dans le cas d'un terrain ayant une ligne avant courbe dont le rayon de courbure est moindre que 30 mètres;

Attendu que la largeur minimale d'un lot dans la zone RA/A2 est de 15 mètres et peut donc être réduite à 7,5 mètres selon la disposition indiquée ci-dessus;

Attendu que le plan déposé ne respecte pas la largeur minimale prescrite au règlement de lotissement;

En conséquence:

Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morrissette et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'aviser monsieur Karl Moreau que son projet de lotissement pour le lot 479-P ne peut être accepté considérant qu'il ne respecte pas la largeur minimale de 7,5 mètres.

Rés. 06-232
Concours
"Village en
fleurs 2006"

Attendu que le concours "Village en fleurs" revient à chaque année et que les participants sont souvent les mêmes;

Attendu qu'il serait à propos de modifier les règles du concours;

En conséquence:

Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme:

- de ne plus exiger d'inscription au concours village en fleurs, celui-ci sera ouvert à tous;
- d'établir, comme règle du concours, que le jugement sera effectué à partir de la façade

principale et devra être visible de la rue;

- d'établir comme objectifs :
 - de susciter un intérêt pour l'aménagement paysager de qualité;
 - de rendre le milieu plus attrayant pour l'ensemble des citoyens;
- de demander de 3 à 4 bénévoles pour agir comme juges; ces derniers devront parcourir le territoire afin d'évaluer les aménagements;
- d'informer la population par le biais du journal municipal qu'il est possible de nous faire part d'un aménagement intéressant en nous transmettant par courriel ou par la poste l'adresse de la résidence.

Rés. 06-233 Attendu que les secteurs 1, 2 et 3 du Faubourg seront bientôt soumis à un règlement sur
Information les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
aux citoyens
sur le PIIA Attendu que ce processus augmente le délai d'émission du permis;

En conséquence:

Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morrissette et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'informer les citoyens des secteurs 1, 2 et 3 du Faubourg de prévoir à l'avance leur demande de permis puisque les travaux seront soumis à un règlement sur les PIIA. Par la même occasion, leur rappeler quels sont les travaux qui ne nécessitent pas de demande de permis de construction.

Rés. 06-234 Attendu qu'une demande a été déposée pour la compétition annuelle de motocross qui
Compétition aura lieu le 17 juin 2006;
annuelle de
motocross Attendu qu'en vertu de l'article 3.4.5.2 du règlement de zonage, tout usage provisoire non mentionné au règlement doit faire l'objet au préalable d'une résolution du conseil municipal l'autorisant;

Attendu que la Sûreté du Québec et le service incendie seront informés de la tenue de cette activité;

En conséquence:

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de permettre la compétition de motocross qui aura lieu le samedi 17 juin 2006.

Rés. 06-235 Attendu la demande de permis numéro 2006-2-83 pour la construction d'une résidence
Permis PIIA unifamiliale isolée sur le lot 694-33, sur la rue Soumande;
Mme Carole
Drouin Attendu que la zone RA/AA2 est soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les plans soumis rencontrent les objectifs et les critères du règlement;

En conséquence:

Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morrissette et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accorder à madame Carole Drouin un permis de construction pour une résidence unifamiliale isolée,

tel que présenté sur les plans soumis. Il est toutefois exigé que la politique de plantation et d'abattage d'arbres soit respectée.

Rés. 06-236
Permis PIIA
M. Pierre
Boutet

Attendu la demande de permis numéro 2006-2-84 pour l'agrandissement de la galerie en cour avant pour la résidence du 64 rue des Sources;

Attendu que la zone RA/AA2 est soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que la demande soumise rencontre les objectifs et les critères du règlement;

En conséquence:

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accorder à monsieur Pierre Boutet un permis de construction pour l'agrandissement de sa galerie.

Rés. 06-237
Bouclage du
développement des
Gradins dans
sa partie nord

Attendu la résolution #06-54 du comité consultatif d'urbanisme;

Attendu la résolution #06-181 du conseil municipal;

Attendu que le lot situé directement à l'ouest du développement des Gradins est situé en zone agricole provinciale;

Attendu que la CPTAQ a pour objectif la préservation de la zone agricole provinciale;

Attendu que du côté est du développement des Gradins, il y aurait possibilité de boucler éventuellement la rue du Flanc avec la rue du Sommet;

Attendu la réponse de messieurs Nicolas Boucher et Lincoln Anderson;

En conséquence:

Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morrissette et résolu que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de maintenir sa position pour le bouclage de la rue du Flanc vers l'est en prévision de relier éventuellement la rue du Sommet mais de retirer sa demande pour le bouclage vers l'ouest.

Pour: Mesdames Monique Goulet et Lyse Gingras et messieurs André Drolet et Yvon-Paul Morrissette

Contre: Monsieur Laurent Habel qui s'oppose à ce que le bouclage vers l'ouest soit retiré.

Explications
et consulta-
tion déroga-
tion mineure
30 rue du
Pommier

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, donne des explications sur la demande de dérogation mineure de monsieur Jacques Deblois pour autoriser que son bâtiment accessoire (serre) soit à 0,88 mètre au lieu de 1 mètre de la ligne latérale. Vingt-huit (28) personnes étaient présentes à cette assemblée de consultation et aucune n'a exprimé le souhait de se prononcer sur cette demande.

Rés. 06-238
Décision
dérogation
mineure 30
rue du
Pommier

Attendu qu'une serre a été installée en 1991 au 30 rue du Pommier;

Attendu que le permis #9102-086 indiquait que la marge à respecter était de 1 mètre;

Attendu que la serre est implantée à 0,88 mètre de la limite du lot;

Attendu que le propriétaire était de bonne foi lors de l'installation de la serre;

Attendu que la serre est munie de ventilateurs contrôlés à l'aide de vérins au gaz et ne peut être déplacée sans entraîner des coûts élevés ce qui causerait un préjudice sérieux au requérant;

Attendu que la serre ne peut être taillée;

Attendu que s'il y avait reconstruction, le propriétaire respecterait la marge de 1 mètre;

En conséquence:

Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal accorde une dérogation mineure à monsieur Jacques Deblois pour sa serre située au 30 rue du Pommier qui est implantée à 0,88 mètre au lieu de 1 mètre de la ligne latérale.

Dépôt certificat règl. #06-500	Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, dépose le certificat de la procédure d'enregistrement qui s'est tenue le 11 mai 2006 sur le règlement #06-500.
Explications et consultation règl. #06-501	Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, fait lecture du règlement #06-501 et donne des explications sur les conséquences de son adoption. Vingt-huit (28) personnes étaient présentes et aucune n'a exprimé le souhait de se prononcer sur ce projet de règlement.
Rés. 06-239 Adoption second projet de règl. #06-501	Il est proposé par monsieur Laurent Habel, appuyé par monsieur Yvon-Paul Morrissette et unanimement résolu que le conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro 06-501 modifiant le règlement numéro 88-185 intitulé "Règlement de lotissement " de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges. Ce second projet de règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était entièrement retranscrit.
Explications et consultation règl. #06-502	Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, fait lecture du règlement #06-502 et donne des explications sur les conséquences de son adoption. Vingt-huit (28) personnes étaient présentes et aucune n'a exprimé le souhait de se prononcer sur ce projet de règlement.
Rés. 06-240 Adoption règl. #06-503	Il est proposé par madame Lyse Gingras, appuyée par madame Monique Goulet et unanimement résolu que le conseil municipal adopte le règlement numéro 06-503 modifiant le règlement numéro 00-407 concernant la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était entièrement retranscrit.
Rés. 06-241 Adoption règl. #06-504	Il est proposé par monsieur Laurent Habel, appuyé par monsieur Yvon-Paul Morrissette et unanimement résolu que le conseil municipal adopte le règlement numéro 06-504 modifiant le règlement numéro 00-405 concernant les nuisances et applicable par la Sûreté du Québec. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était entièrement retranscrit.
Avis de motion	Avis de motion est par la présente donnée par monsieur Yvon-Paul Morrissette à l'effet qu'il présentera, à une réunion ultérieure, un règlement modifiant le règlement #88-189 concernant les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement. Une dispense de lecture est demandée.
Rés. 06-242 Adoption projet de règl. #06-505	Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morrissette, appuyé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 06-505 modifiant le règlement numéro 88-189 concernant les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement. Ce projet de règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était entièrement retranscrit.

- Rés. 06-243 Adoption premier projet de règl. #06-506 Il est proposé par monsieur Laurent Habel, appuyé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 06-506 modifiant le règlement numéro 88-184 intitulé "Règlement de zonage" de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges concernant diverses dispositions. Ce premier projet de règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était entièrement retranscrit.
- Avis de motion Avis de motion est par la présente donnée par madame Lyse Gingras à l'effet qu'elle présentera, à une réunion ultérieure, un règlement modifiant le règlement #88-184 intitulé "Règlement de zonage" de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges pour modifier les normes d'implantation dans la zone CC3. Une dispense de lecture est demandée.
- Rés. 06-244 Adoption premier projet de règl. #06-507 Il est proposé par madame Lyse Gingras, appuyée par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 06-507 modifiant le règlement numéro 88-184 intitulé "Règlement de zonage " de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges pour modifier les normes d'implantation dans la zone CC3. Ce premier projet de règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était entièrement retranscrit.
- Avis de motion Avis de motion est par la présente donné par monsieur Yvon-Paul Morrissette à l'effet qu'il présentera, à une réunion ultérieure, un règlement modifiant le règlement #06-498 intitulé "Règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme" concernant les pénalités pour l'abattage d'arbres. Une dispense de lecture est demandée.
- Avis de motion Avis de motion est par la présente donné par monsieur Laurent Habel à l'effet qu'il présentera, à une réunion ultérieure, un règlement modifiant le règlement # 05-489 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale. Une dispense de lecture est demandée.
- Rés. 06-245 Adoption projet de règl. #06-509 Il est proposé par monsieur Laurent Habel, appuyée par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal adopte le projet de règlement #06-509 modifiant le règlement # 05-489 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale. Ce projet de règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était entièrement retranscrit.
- Avis de motion Avis de motion est par la présente donnée par monsieur Laurent Habel, à l'effet qu'il présentera, à une réunion ultérieure, un règlement de répartition des coûts de drainage du cours d'eau entre les rues des Sources et des Granges. Une dispense de lecture est demandée.
- Rés. 06-246 Plan rue de la Colline Phase III Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal approuve le plan de raccordement des rues de la Colline et du Sommet Phase III (projet Q 80000) préparé par Génivar Groupe Conseil et daté du 15 août 2005. La firme Génivar Groupe Conseil est autorisé à présenter ce plan au ministère du Développement durable et de l'Environnement pour approbation.
- Rés. 06-247 Creusage puits #4 Attendu que la municipalité est allée en appel d'offres pour la recherche en eau souterraine, le forage, l'aménagement du puits #4 et les essais de pompage;
- Attendu que les soumissions reçues se détaillent comme suit:
- | | |
|-------------------------|-------------------------|
| Samson & Frères inc. | 160 873,97\$ (conforme) |
| Les Forages L.B.M. inc. | 171 929,02\$ (conforme) |

En conséquence:

Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morrissette et unanimement résolu que le conseil municipal accorde le contrat pour la recherche en eau souterraine, le forage, l'aménagement du puits #4 et les essais de pompage au plus bas soumissionnaire conforme, soit Samson & Frères inc., au montant de 160 873,97\$.

Retrait d'un conseiller

Monsieur Laurent Habel se retire de la salle du conseil municipal.

Rés. 06-248
Transport
camp d'été

Attendu que la municipalité a invité trois (3) entreprises d'autobus pour le transport des jeunes du camp d'été et du camp pour adolescents;

Attendu qu'à 11h00 le 29 mai 2006, une seule soumission a été déposée, soit celle d'Autobus Beupré enr., au montant de 13 504 \$;

Attendu que la soumission reçue excède le montant prévu au budget 2006 pour ce service;

Attendu que l'article 938.3 du Code municipal stipule que "Dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumissions, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité";

En conséquence:

Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal accorde le contrat pour le transport régulier des jeunes du camp d'été et du camp pour adolescents à Autobus Beupré enr. pour le montant de 13 504 \$ + taxes, tel que déposé dans leur soumission. Concernant le transport spécial pour les sorties du camp d'été et du camp pour adolescents, le directeur des loisirs, monsieur Martin Pouliot, est mandaté à négocier le coût du transport avec Autobus Beupré enr. ou avec toute autre compagnie s'il n'y a pas entente.

Retour du conseiller

Monsieur Laurent Habel revient siéger à la table du conseil.

Rés. 06-249
Soumissions
pavage

Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que le conseil municipal mandate Génivar Groupe Conseil à préparer le devis d'appel d'offres pour les travaux de pavage des rues des Monts et des Jardins et de pulvérisation et pavage d'une partie l'avenue Royale et de la rue du Marais.

Rés. 06-250
Invitation
tuyaux

Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morrissette et unanimement résolu que le conseil municipal invite les fournisseurs suivants:

- Wolseley
- Réal Huot inc.
- Quincaillerie Normand Lachance inc.

à soumissionner pour la fourniture de tuyaux pour le remplacement des ponceaux sur l'avenue Royale et la rue du Marais.

Rés. 06-251
Boîtes à
fleurs

Attendu que la municipalité est allée sur invitation pour la fourniture de boîtes à fleurs;

Attendu qu'une seule soumission a été déposée par Les Serres Claude Bilodeau enr., au montant de 2 783,61\$;

En conséquence:

Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal accorde le contrat pour la fourniture de boîtes à fleurs à Les Serres Claude Bilodeau enr., le tout conformément à la soumission déposée.

Rés. 06-252 Attendu qu'en vertu de sa résolution #06-200, le conseil municipal a accepté la soumission
Portes vitrées de Vitrierie Morel, au montant de 2 750 \$ + taxes, pour l'installation de deux (2) portes
Bibliothèque vitrées standards à la bibliothèque;

Attendu qu'après évaluation des coûts et du temps nécessaire pour faire les modifications aux portes actuelles de la bibliothèque pour les remplacer par des portes standards il serait plus avantageux de les remplacer par des portes vitrées de même dimension que l'ouverture des portes actuelles;

En conséquence:

Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que le conseil municipal annule la résolution #06-200 et accepte la soumission de Vitrierie Morel, au montant de 3 120 \$ + taxes, pour l'installation de deux (2) portes vitrées non standards à la bibliothèque.

Rés. 06-253 Attendu que la pompe doseuse de chlore à l'usine de pompage est défectueuse et qu'elle
Pompe doit être remplacée;
doseuse

En conséquence:

Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal fasse l'acquisition d'une pompe doseuse LMI, modèle B711-92S, au montant de 1 148,68\$, taxes et transport non inclus.

Rés. 06-254 Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal
Brosse fasse l'acquisition d'une brosse pour le tracteur tondeuse.
tracteur
tondeuse

Rés. 06-255 Attendu que des lumières de rue ont été demandées à divers endroits;
Lumières de
rue

Attendu que les propriétaires contigus à l'emplacement visé par les lumières ont déposé une lettre confirmant l'acceptation de l'installation d'une lumière près de chez eux;

En conséquence:

Il est proposé par André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal installe des lumières de rue aux endroits suivants:

- à l'extrémité de la rue des Grands-Prés;
- près du 59 rue des Libellules;
- sur la rue de la Loutre, sur le premier poteau au sud de l'intersection de la rue du Lynx;
- sur la rue de la Loutre, sur le premier poteau au sud de l'intersection du chemin des Trois-Castors;
- à l'extrémité de la rue de la Reine, près du réservoir d'eau potable;
- à l'arrière du réservoir d'eau potable;

À chaque lumière située près de résidences, les propriétaires riverains devront confirmer par écrit qu'ils acceptent l'installation d'une lumière près de chez eux.

- Rés. 06-256 Purgeur d'air Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal retienne les services de Noël Rochette & Fils inc. pour le remplacement du purgeur d'air près du 44 rue des Carouges.
- Rés. 06-257 Formation APSAM Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que le conseil municipal retienne les services de l'Association paritaire pour la santé et sécurité du travail, secteur affaires municipales (APSAM), pour donner un cours de formation et élaborer un plan d'action pour la mise sur pied d'un comité de santé et sécurité au travail.
- Rés. 06-258 Subvention rue privée Attendu que le promoteur de la rue de la Colline a soumis une demande de subvention pour le déneigement de la rue pour l'hiver 2004-05 et 2005-06;
- Attendu que la municipalité a pour politique de n'allouer des subventions que pour l'année en cours et non pas rétroactivement pour les années passées;
- En conséquence:
- Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal accorde une subvention à la compagnie 9146-2572 Québec inc. pour le déneigement de la rue de la Colline à l'hiver 2005-06, au montant de 276 \$.
- Rés. 06-259 Équipement informatique Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la soumission #IMSFE 50-060330-DI, au montant de 5 930 \$ + taxes, de PG Mensys Systèmes d'information pour le remplacement de trois (3) postes informatique et d'un écran et pour l'acquisition de deux logiciels Office 2003 small business ED EOM. Ce montant sera payé à même le fonds de roulement et remboursé sur deux (2) ans.
- Rés. 06-260 Acquisition de logiciels Office 2003 Pro Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que le conseil municipal fasse l'acquisition de deux (2) logiciels Office 2003 Pro, au montant de 387,18\$ chacun, et d'un CD Office 2003, au montant de 10 \$, auprès de Fournitures et ameublement du Québec.
- Rés. 06-261 Appui Carnaval des Neiges Attendu que lors du caucus du 29 mai 2006, le comité organisateur du Carnaval des Neiges a présenté les résultats financiers de ses activités pour l'hiver 2005-2006;
- Attendu que les résultats financiers démontrent que ce comité fait une bonne gestion des fonds de cet organisme;
- En conséquence:
- Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal appuie sans réserve le comité organisateur du Carnaval des Neiges et leur adresse des félicitations pour l'excellent travail accompli.
- Rés. 06-262 Démoustication Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la proposition de la Corporation CCIP inc. pour un contrat de trois (3) ans pour la démoustication au Mont-Ste-Anne, au montant de 20 200 \$ par année. La contribution de la municipalité représente le quart du montant. Pour 2006, une réduction de 5 000 \$ est accordée pour les traitements qui n'ont pas été effectués en début d'année.
- Rés. 06-263 Refoulement d'égout 44 rue de l'Ile Attendu qu'un refoulement d'égout s'est produit le 12 avril 2006 au 44 rue de l'Ile;
- Attendu que le refoulement a été causé par des racines qui se sont infiltrées dans le branchement à l'égout autant dans la section privée que dans celle située dans l'emprise de rue;

Attendu que la firme Canalitec inc. a déposé une soumission, au montant de 2 680 \$, pour couper les racines et procéder au chemisage des sections où l'infiltration s'est produite;

En conséquence:

Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal informe le propriétaire du 44 rue de l'Île que la municipalité est disposée à défrayer la moitié des travaux réalisés pour corriger le problème d'infiltration des racines, conformément à l'estimé de Canalitec inc., daté du 13 avril 2006.

- Rés. 06-264
Maire suppléant
- Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que le conseil municipal nomme monsieur Yvon-Paul Morrissette pour agir à titre de maire suppléant pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2006.
- Rés. 06-265
Personnel travaux publics
- Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal engage monsieur Philippe Thivierge comme journalier temporaire pour la période estivale 2006, selon les besoins du service.
- Retrait d'un conseiller
- À la demande du maire, sur les pressions d'une citoyenne, monsieur Laurent Habel se retire de la salle du conseil pendant quelques minutes.
- Rés. 06-266
Facture règl. 96-357
- Attendu que les représentants du Centre communautaire du Lac des Trois-Castors ont dû faire faire une étude hydrogéologique à la demande du ministère du Développement durable et de l'Environnement pour appuyer leur demande d'autorisation de réaménagement du seuil du Lac Plante;

En conséquence:

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal défraie, à même les sommes perçues en vertu du règlement #96-357, la facture de 3 567,61\$ déposée par monsieur Dominique Paré pour ses frais de déplacement (67,61\$) et le remboursement des factures de Gradian Experts-conseils (3 500 \$).

Levée de l'assemblée à 22 heures 20.

Germain Tremblay, maire

François Drouin, dir. gén. et sec.-trés.

ANNEXE "A"

LISTE DES COMPTES PRÉSENTÉS À L'ASSEMBLÉE DU 5 JUIN 2006

336- Télévision d'Ici	100,00\$
337- La Croix-Rouge	222,30
338- Gilles Caron	2 950,00
339- Rachel Belley	100,00
340- Services M. & R. Inc.	340,00
341- Déneigement Daniel Lachance inc.	2 906,29
342- Ricoh Canada inc.	208,62
343- Services M. & R. inc.	339,96
344- Rosaire Caron	1 805,00
345- Ministre des Finances	242,00
346- Ville de Québec	8 740,80
347- Pitney Bowes Global Credit Services	181,55
348- Fondation de l'Hôpital Ste-Anne-de-Beaupré	500,00
349- Proludik inc.	290,00
350- Proludik inc.	860,25
351- Groupe Ultima inc.	1 608,00
352- Déneigement Daniel Lachance inc.	55 464,76
353- Corporation Jeunesse St-Sauveur	300,00
354- Services M. & R. inc.	89,99
355- Bell Canada	280,33
356- Daniel Paré	15,00
357- Luc Rousseau, Dominique Thomassin	124,80
358- André Leblanc	212,65
359- Julie Voyer	36,38
360- Micheline Paquet	51,50
361- Joseph-Armand Simard, Michel Simard	5,71
362- Gaétan Clark	17,77
363- Georges St-Pierre	26,12
364- Club Les Ami(e)s en Or de St-Ferréol-les-Neiges	18,00
365- Cour municipale MRC Côte-de-Beaupré	6,00
366- SSQ Groupe Financier	1 578,90
367- SSQ Société d'assurance-vie inc.	4 167,54
368- Syndicat des employés municipaux de la Côte-de-Beaupré	439,85
369- Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	781,36
370- BMO Banque de Montréal	10 387,69
371- Simon Castonguay	135,42
372- Robert Pilote	37,00
373- Chantale Richard	27,75
374- Martin Pouliot	79,92
375- Société Canadienne des postes	635,38
376- Nancy Boivin	21,00
377- Guy Métayer	117,00
378- Jean Guérin	51,00
379- Germain Tremblay	235,30
380- Romulus Bilodeau	89,71
381- Napa Pa Rémy Ferland	12,96
382- Stellain Sylvain	17,25
383- Aréo-Feu	401,82
384- La-Bil inc.	874,19
385- Claude St-Hilaire	120,00
386- Gaétan L'Heureux	40,00
387- Pierre Lessard, c.g.a.	8 454,34

388- Cansel	2 137,17\$
389- Trudel & Piché inc.	271,46
390- Louise Breton	40,00
391- Daniel Gagnon	16,50
392- Traiteur La Mère Michel	340,75
393- Emco Corporation	185,87
394- Noël Rochette & Fils inc.	1 396,22
395- Enseignes et Lettrage du Faubourg	34,51
396- Claude Leclerc agent	96,48
397- Groupe Giroux	1 348,24
398- Michel Delamarre	80,00
399- Équipements Récréatifs Jambette inc.	303,67
400- Bradco ltée	163,49
401- Wolseley Canada inc.	203,87
402- Commission scolaire des Premières-Seigneuries	6 112,32
403- François Drouin (Petite caisse)	132,03
404- Quincaillerie Normand Lachance inc.	837,58
405- Claude Cinq-Mars inc.	257,46
406- Station service du Faubourg inc.	4 688,43
407- Clinique vétérinaire de Château-Richer	103,52
408- Mission HGE inc.	3 929,69
409- ITT Flygt	493,92
410- Imprimerie Blouin inc.	276,06
411- Génivar Groupe Conseil	1 027,17
412- Buro Plus	162,86
413- Groupe CCL	473,58
414- Médias Transcontinental s.e.n.c.	1 117,11
415- Telus Mobilité	179,39
416- Laboratoire de canalisations souterraines (LCS) inc.	913,01
417- Produits Capital inc.	28,70
418- Marc Tremblay inc.	2 496,26
419- Laboratoire de l'Environnement LCQ inc.	272,61
420- Fédération québécoise des municipalités	23,38
421- Ricoh Canada inc.	7 476,63
422- Réal Huot inc.	3 044,58
423- Usinage et hydraulique J. Lessard	349,56
424- Québec Linge	30,34
425- PG Mensys Systèmes d'Information	862,91
426- Déneigement Daniel Lachance inc.	4 148,41
427- Pagenet du Canada inc.	900,47
428- Sciage & Forage Québec (1984) inc.	852,98
3039- Bell Canada	969,47
3040- Hydro-Québec	2 000,55
3041- Visa Desjardins	50,00
3042- Hydro-Québec	3 355,77
3043- Telus Mobilité	555,13
3044- Rogers Sans-Fil	66,44
3045- Hydro-Québec	2 908,62
3046- Oricom Internet	17,20
3047- Hydro-Québec	49,77
3048- Ministre du Revenu du Québec	11 765,30
3049- Receveur Général du Canada	5 713,45
3050- Bell Canada	971,61
50139- Ted Page	629,03
50140- Daniel Paré	442,24
50141- Robert Pichette	442,24

50142- Daniel Lachance	191,64\$
50143- Ted Page	629,03
50144- Daniel Paré	442,24
50145- Robert Pichette	442,24
50146- Rock Lajeunesse	191,64
50147- Ted Page	629,03
50148- Daniel Paré	442,24
50149- Robert Pichette	442,24
50150- Bertrand Sylvain	184,15
50151- Ted Page	629,03
50152- Daniel Paré	477,68
50153- Véronique Boudreault	93,04
50154- Benoit Lavoie	96,43
50155- Vanessa Renaud-Hébert	75,99
50156- Emmanuelle Pichard Jolicoeur	49,40
50157- Gabrielle Guilbault	87,40
50158- Marie-Ève Lachance	87,40
50159- Marie Julien	75,99
50160- Rock Lajeunesse	463,93
50161- Robert Pichette	103,16
50162- Germain Tremblay	1 494,37
50163- Yvon-Paul Morrissette	667,07
50164- Lyse Gingras	540,03
50165- Robert Pilote	487,82
50166- André Drolet	540,03
50167- Claude Côté	99,58
50168- Lynda Andrews	99,58
50169- Suzanne Morin	99,58
50170- Claude Bilodeau	99,58
50171- Ted Page	629,03
50172- Daniel Paré	442,24
50173- Robert Pichette	442,24
50174- Véronique Boudreault	44,50
50175- Benoit Lavoie	87,13
50176- Marianne Côté	100,63
50177- Vanessa Renaud-Hébert	22,79
50178- Emmanuelle Pichard Jolicoeur	11,40
50179- Gabrielle Guilbault	22,79
50180- Marie-Ève Lachance	22,79
50181- Marie Julien	11,40
50182- Rock Lajeunesse	364,52
50183- Daniel Lachance	434,43
50184- Raynald Racine	210,04
50185- Germain St-Hilaire	210,71
50186- Stellain Sylvain	157,97
50187- Judith Paradis	52,51
50188- Martin Sylvain	210,93
50189- Normand Lachance	50,29
50190- Magella Tremblay	52,51
50191- Bertrand Sylvain	314,41
50192- Steeve Lefebvre	262,78
50193- Yvan Lajeunesse	105,69
50194- Simon Lajeunesse	189,84
50195- Dany Drouin	168,04
50196- Jonathan Racine	126,03
500156- François Drouin	625,98

500157- Louisianne St-Gelais	435,97\$
500158- Bertrand Sylvain	525,42
500159- Martin Pouliot	427,95
500160- Isabelle Poitras	128,66
500161- Manon Larouche	284,83
500162- Simon Castonguay	406,55
500163- Kevin Morency-Isabelle	49,40
500164- Marc Racine	112,90
500165- Chantale Richard	578,03
500166- François Drouin	662,26
500167- Louisianne St-Gelais	435,97
500168- Bertrand Sylvain	559,90
500169- Martin Pouliot	427,95
500170- Isabelle Poitras	140,95
500171- Manon Larouche	283,82
500172- Chantale Richard	578,02
500173- Simon Castonguay	406,55
500174- Kevin Morency-Isabelle	32,30
500175- Marc Racine	121,35
500176- François Drouin	596,28
500177- Louisianne St-Gelais	435,98
500178- Bertrand Sylvain	559,90
500179- Martin Pouliot	427,95
500180- Isabelle Poitras	140,95
500181- Manon Larouche	277,21
500182- Chantale Richard	578,02
500183- Simon Castonguay	406,55
500184- Kevin Morency-Isabelle	32,30
500185- Marc Racine	121,35
500186- François Drouin	596,28
500187- Louisianne St-Gelais	435,98
500188- Bertrand Sylvain	604,30
500189- Martin Pouliot	427,95
500190- Isabelle Poitras	140,95
500191- Manon Larouche	277,21
500192- Chantale Richard	578,02
500193- Simon Castonguay	446,03
500194- Jean-Philippe Poulin	80,90
500195- Mélodie Desgagné	93,04
500196- Alex Boisvert	84,94
500197- Alexandra Bélanger	80,90
500198- Kevin Morency-Isabelle	131,08
500199- Isabelle Maltais	249,48
500200- Marc Racine	312,81
500201- Laurent Habel	574,60
500202- Monique Goulet	540,03
500203- François Drouin	596,28
500204- Louisianne St-Gelais	435,98
500205- Bertrand Sylvain	559,90
500206- Martin Pouliot	427,95
500207- Isabelle Poitras	140,95
500208- Manon Larouche	277,21
500209- Chantale Richard	578,02
500210- Simon Castonguay	406,55
500211- Jean-Philippe Poulin	32,36
500212- Mélodie Desgagné	44,50

500213- Alex Boisvert	44,50\$
500214- Alexandra Bélanger	56,63
500215- Kevin Morency-Isabelle	214,68
500216- Isabelle Maltais	218,12
500217- Marc Racine	431,99
500218- Dany Simard	262,56
500219- Rachel Picard	320,04

soient et sont payés.

Je soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites par le conseil de la sus-dite municipalité.

Et j'ai signé, ce septième jour du mois de juin deux mille six.

François Drouin, dir. gén. et sec.-trés.